

Revue de presse...

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Le messenger suisse de France : revue mensuelle de la Colonie suisse de France**

Band (Jahr): **12 (1966)**

Heft 6

PDF erstellt am: **11.09.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

CANTON D'APPENZELL

LES MEDICAMENTS PREPARES OU VENDUS
EN APPENZELL DEVRONT ETRE DECLARES

Les autorités médicales d'Appenzell (Rhodes extérieures) ont informé les herboristes et guérisseurs du canton qui fabriquent ou vendent des médicaments, de déclarer ceux-ci d'ici la fin du mois de mai.

Les médicaments, de même que les prospectus, sont examinés par une commission, qui les juge, puis transmet ses appréciations à la commission sanitaire des Rhodes extérieures.

Selon un accord passé entre les autorités compétentes, c'est le pharmacien cantonal de St-Gall qui a été chargé de ces études. Les experts sont aussi habilités à faire leurs contrôles dans les établissements de vente eux-mêmes.

LE VILLAGE D'ENFANTS PESTALOZZI
DE TROGEN A 20 ANS

Le village d'enfants de Trogen a célébré officiellement le 20^e anniversaire de la pose de la première pierre qui eut lieu le 28 avril 1946. Dans le hall du Canada, qui est la maison de la communauté du village, les nombreux hôtes eurent l'occasion d'applaudir un programme varié de chants et de danses populaires réalisé par les enfants.

Le professeur Georges Panchaud, de Lausanne, président de la Fondation, salua les représentants de chaque pays dont des enfants se trouvent dans le village, ainsi que les membres des autorités et les délégués de diverses institutions. Un salut spécial fut adressé au fondateur du village, M. Walter Robert Corti, et aussi à M. Arthur Bill, qui depuis dix-neuf ans préside aux destinées du village.

Le Conseiller d'Etat Rudolf Reutlinger, d'Hérisau, apporta le salut et les vœux du canton d'Appenzell Rhodes extérieures.

Après la première partie du programme, M. Walter Robert Corti prononça quelques paroles en déplorant qu'aujourd'hui encore on donne plus de valeur aux idéologies qu'aux hommes eux-mêmes.

Après la cérémonie dans le hall du Canada eut lieu l'inauguration de la maison de la Tunisie et de celle de la Corée, en présence de l'Ambassadeur de Tunisie à Berne, M. Zouhir Chelli, et du Chargé d'affaires de la Corée, M. Tae Woong Kwon.

CANTON DE BALE

UNE ATTRAYANTE EXPOSITION
DE LA BOULANGERIE A BALE

Le bien-être réjouissant, largement généralisé, a, comme on le sait, aussi ses côtés d'ombre. Au nom-

bre de ceux-ci, on note le recul général de la consommation de notre principal aliment, le pain. Il convient d'autant plus d'expliquer sans cesse l'importance de cet aliment, tâche que les boulangers ne cessent de remplir, avec un zèle que rien ne vient paralyser.

C'est dans ce cadre qu'entrent les expositions internationales périodiques de la profession, telles qu'elles ont été présentées après la guerre pour la première fois à Lugano et en 1962 à Zurich, sous le nom d'« Espa » et avec un grand succès. Le grand intérêt manifesté par le public a incité l'Association suisse des patrons boulangers-pâtisseries, dont le siège est à Berne, à poursuivre cette précieuse tradition, cette année dans les halles de la Foire d'échantillons de Bâle. Cette exposition, qui a été solennellement ouverte le 12 mai, a duré jusqu'au 22 mai inclus. Elle a été conçue comme « Foire internationale des boulangers-pâtisseries » et a été agrémentée de nombreuses attractions pour le grand public. La principale manifestation de la journée d'ouverture, au cours de laquelle le conseiller aux Etats Karl Dobler (d'Appenzell), président central, a pris la parole, a été un cortège haut en couleurs, consacré à la profession de boulanger, qui s'est déroulé dans les rues de Bâle. Le départ de Münsterplatz a eu lieu à 14 h 30 et l'arrivée à la Rundhofhalle de la Foire d'échantillons avait été prévue pour 15 heures environ. En plus des cliques de tambours de Bâle, l'on a entendu aussi la musique des boulangers de Langenthal et l'on a vu défiler des délégations de toutes les associations cantonales.

L'exposition a offert au visiteur la vue d'une boulangerie d'exposition, d'une boulangerie qui fabrique du pain et d'une boulangerie pour les apprentis. A quoi s'ajoutèrent les attractions suivantes : une boulangerie militaire mobile, des dégustations, un cinéma, l'exposition spéciale « Pain et famine », puis les expositions « 25 cantons, 250 produits de boulangerie » et « Ce que produisait la boulangerie au début du siècle ». Finalement, la Corporation des boulangers a montré d'anciennes installations, des ustensiles, des écrits et des documents. Pour la première fois aussi, l'on a vendu des spécialités, qui ont rempli les désirs du public. Dans l'ensemble, une exposition qui a réjoui les yeux et le palais.

OUVERTURE DU MUSEE DES ANTIQUITES A BALE

La cérémonie d'ouverture du musée des antiquités de Bâle s'est déroulée en présence de M. H.-P. Tschudi, conseiller fédéral. Ce musée, unique en son genre dans notre pays, renferme des objets illustrant l'histoire de la Grèce antique depuis 3000 av. J.-C. et de Rome jusqu'au V^e siècle après J.-C.

Parmi les mécènes qui ont contribué à l'édification de ce musée, on peut citer M. René Clavel, qui a fait don d'un million de francs.

LE SORT DE L'HOTELLERIE SUISSE

A l'issue de l'assemblée administrative, M. Paul Nantermod, rédacteur de la revue suisse des hôtels, à Bâle, a traité le sujet suivant : « L'hôtellerie suisse s'interroge... et évolue ».

En 1950, l'hôtellerie de notre pays disposait de 170.000 lits. Depuis lors, 60.000 sont venus s'ajouter au total, ce qui prouve déjà qu'il y a évolution, encore que celle-ci ne soit pas spectaculaire. Quant au nombre des nuitées, il a doublé depuis 1945 : 14,3 millions il y a 15 ans, 30,3 millions en 1964, un peu moins de 30 millions l'an dernier.

L'hôtellerie est une industrie coûteuse. Elle ne travaille pas à plein rendement, le taux d'occupation des lits ne représentant que la moitié des possibilités : 47,3 % en 1965. Il est néanmoins en progression, car avant la guerre il n'était que d'un tiers approximativement.

L'hôtellerie doit faire face à deux problèmes difficiles : celui du personnel et celui des investissements nécessaires à son équipement (rénovations, modernisations, agrandissements, constructions nouvelles, etc.). Fort heureusement, la campagne de recrutement de personnel indigène connaît un succès réjouissant. Des hôtels-écoles ont été ouverts à Davos, Montreux, Interlaken et La Lenk pour la formation d'employés suisses. Les conditions de travail et de rémunération ont été grandement améliorées. Quant au système des prix forfaitaires, qui a la faveur de la clientèle, il se généralise au fur et à mesure que la génération nouvelle prend la relève dans l'hôtellerie.

Bref, l'hôtellerie suisse s'adapte et rationalise ses méthodes d'exploitation pour rester à la hauteur de sa réputation. Il n'est pas interdit de penser que l'on s'achemine peu à peu vers deux grandes catégories d'établissements : l'hôtel avec libre-service et à prix modérés et l'hôtel de luxe avec un personnel nombreux destiné à la clientèle riche.

La projection de films touristiques sur la Yougoslavie, la Norvège et la Tunisie mit le point final à l'assemblée.

ASSEMBLEE DE L'ASSOCIATION DE LA DEFENSE DES INTERETS DU JURA

L'association pour la défense des intérêts du Jura (A.D.I.J.) a tenu son assemblée générale annuelle à Laufon, sous la présidence de M. René Steiner, président central, et en présence de nombreuses personnalités.

Après avoir ouvert l'assemblée, M. Steiner rendit un hommage mérité à la mémoire du grand jurassien récemment décédé que fut Frédéric Reusser, membre fondateur de l'A.D.I.J., son président pendant 35 ans et enfin son président d'honneur.

Après avoir accepté le procès-verbal et le rapport annuel, qui constate que l'effectif des membres se monte à 1.408, et après avoir donné un aperçu très documenté du travail de l'administration et du comité et des douze commissions de l'association, l'assemblée

a entendu des renseignements complémentaires sur la question du rachat de la compagnie de chemin de fer Berne-Loetschberg-Simplon par la Confédération, car les diverses compagnies privées, rattachées à celle du B.L.S. devront se prononcer préalablement sur la transaction. Il ne faut pas perdre de vue qu'en acceptant le transfert, le Conseil fédéral admettra ainsi le principe du trafic transitaire nord-sud par les deux artères du Gothard et du Loetschberg. Le problème est donc d'importance et intéresse d'autres milieux que le canton de Berne en général et le Jura en particulier.

L'assemblée accepta ensuite les comptes qui, avec un total de recettes de 101.158,45 F, bouclent avec un reliquat actif de 3.683,45 F, puis une révision partielle des statuts et le budget 1966. Elle procéda encore à l'élection complémentaire de deux membres au comité et de deux membres d'honneur. Quant au programme d'activité, il ne subit pas de changement par rapport à celui de 1965.

L'ordre du jour statutaire étant terminé, l'assemblée eut le privilège d'entendre une conférence captivante de M. Georges Grosjean, professeur, directeur, de l'Institut de Géographie de l'Université de Berne sur « L'aménagement régional et cantonal dans nos conditions », Tout le monde en Suisse, dira le conférencier, parle aujourd'hui d'aménagement, mais chacun a des idées particulières sur le sujet.

D'aucuns parlent d'aménagement et de planification particuliers sur les secteurs de construction et d'autres sur ceux du logement, de l'équipement, de l'économie, de l'industrialisation, du tourisme, de l'agriculture, de la protection des eaux, de la nature, etc. L'essentiel d'un plan d'aménagement dans nos conditions suisses, doit être l'harmonisation de tous les plans particuliers dans les différents domaines de l'activité et de l'existence de l'homme, et M. Grosjean de se référer à une analyse extrêmement serrée et précise de tous les éléments du sujet et de faire de pertinentes comparaisons avec l'étranger. La première tâche en Suisse est de ménager notre sol devenu trop rare. On ne peut donc pousser à l'augmentation de l'agriculture, de l'industrie, de la population, du tourisme, de la circulation. Il s'agit là de trouver une proportion raisonnable entre ces divers domaines et de fixer le point d'équilibre entre des intérêts opposés, et ici la solution n'est pas uniquement scientifique, car le problème est plutôt politique. Il dépend donc de la libre volonté du peuple, c'est-à-dire de la conception de notre politique extérieure et intérieure.

M. Grosjean cite alors l'une ou l'autre solution qui pourrait dans l'avenir entrer en ligne de compte. M. Grosjean termina son lumineux exposé en citant un économiste français qui a formulé le but de l'aménagement comme suit : « Il s'agit de faire vivre les hommes d'une manière aussi agréable que possible ». C'est donc un problème, conclura M. Grosjean, qui touche à tous les aspects de la vie humaine. Il exige une réflexion sur des quantités de domaines différents qui vont de l'économie, de la sociologie, de la politique à la médecine, à l'hygiène, à la biologie, à la géographie physique et humaine.

80^e ANNIVERSAIRE DU PROFESSEUR KARL BARTH

Plus de 150 personnalités ont assisté à une cérémonie organisée en l'honneur du professeur Karl Barth, qui fêtait son 80^e anniversaire. Le recteur Gerhard Wolf-Heidegger a remis au professeur Karl Barth le diplôme de docteur « honoris causa » de l'Université de Bâle, et a rappelé à cette occasion l'attitude courageuse du récipiendaire aux heures difficiles. De son côté, le professeur Wilhelm Groth, recteur de l'Université Friedrich Wilhelms, de Bonn, fit l'éloge de l'œuvre produite par Karl Barth. Aucun théologien allemand, a-t-il notamment déclaré, ne peut l'ignorer. Les élèves de Karl Barth, a-t-il ajouté, ont formé le noyau de la résistance allemande contre Hitler. De Bâle, Karl Barth avait, en quelque sorte, pris la direction de la résistance de l'Eglise évangélique d'Allemagne. Congédié de l'Université de Bonn en 1935 à la suite de son attitude à l'égard de Hitler, Karl Barth est aujourd'hui élevé au grade de sénateur « honoris causa » de cette école. Karl Barth partage cet honneur avec six personnalités seulement, dont Théodore Heuss et le sénateur Fulbright.

Parmi les trente personnalités qui prirent la parole au cours de la cérémonie pour rendre hommage à Karl Barth figuraient notamment le professeur J.-B. Soucek, de la Faculté Comenius de Prague, M. Visser't Hooft, ancien secrétaire général du Conseil œcuménique des Eglises, le théologien catholique Hans Urs von Balthasar et le colonel commandant de corps Alfred Ernst.

Le professeur Karl Barth, en remerciant tous ceux qui l'avaient félicité pour son anniversaire et son œuvre, a tenu à s'élever contre le qualitatif de « grand théologien ». On ne peut être grand comme théologien, a-t-il fait valoir. Et le professeur Barth de rappeler un mot de Luther, qui disait que celui qui se sentait fier de son « œuvre » devait se prendre par les oreilles, jusqu'à ce qu'elles se transforment en celles d'un âne.

AEROPORT DE BALE-MULHOUSE :
20^e ANNIVERSAIRE

La première pierre de l'aérogare de Bâle-Mulhouse a été posée, en présence de M. Louis Joxe, ministre d'état français, et de M. Hans-Peter Tschudi, Conseiller fédéral. Cette cérémonie a été, en outre, marquée par des vols de démonstration effectués par des avions militaires français et suisses, ainsi que par une fête populaire qui s'est déroulée dans les hangars récemment terminés.

MM. Joxe et Tschudi ont été salués sur l'aire de l'aéroport par une compagnie d'honneur de l'armée française et par une musique militaire française. M. Jean Dollfus, président de l'aéroport Bâle-Mulhouse, a rappelé la signature, il y a 20 ans, de l'accord qui devait permettre aux Bâlois de construire, dans l'Alsace voisine, un aéroport d'intérêt international. M. Dollfus s'est plu à souligner que cette réalisation s'inscrivait parfaitement dans le cadre des efforts accomplis à notre époque en vue d'unir l'Europe, et qu'elle consti-

tuait un témoin éloquent de la compréhension existant entre deux Etats.

M. Tschudi, qui parlait au nom du Conseiller fédéral Gnaegi retenu par d'autres obligations, a rappelé, pour sa part, qu'en 1946, trois lignes aériennes desservaient l'aéroport de Bâle-Mulhouse. Elles étaient quinze en 1965 dont six lignes exploitées pendant toute l'année et neuf lignes saisonnières. L'aéroport de Bâle-Mulhouse est, en outre, depuis des années un centre important du trafic à la demande et du trafic « charter ». L'année dernière, 25 compagnies étrangères travaillant dans ce domaine utilisaient l'aéroport de Bâle. Il y a lieu d'y ajouter les vols de Swissair et des deux autres entreprises bâloises, Balair et Globe Air. M. Tschudi a tenu, ensuite, à souligner que l'aéroport de Bâle-Mulhouse n'était nullement une entreprise à caractère uniquement bâlois ou régional. Son existence et sa capacité ont un intérêt pour l'ensemble du pays. C'est parce qu'elle en est convaincue que la Confédération entend en encourager et en appuyer l'agrandissement.

M. Louis Joxe a évoqué, de son côté, l'évolution favorable de cette réalisation franco-suisse. L'excellente collaboration entre les autorités des deux pays et l'esprit d'initiative des bâlois.

La première pierre de l'aérogare a été, enfin, posée au son des hymnes nationaux suisse et français. Cette pierre contient un document signé par MM. Joxe et Tschudi. Puis ce fut le passage vrombrissant des hunters de la patrouille suisse et des appareils de la patrouille de France, suivi des évolutions acrobatiques du pilote Francis Lardon, sous les regards enthousiastes d'une foule estimée à 40.000 personnes.

CANTON DE BERNE

LE DEPARTEMENT POLITIQUE FEDERAL
COMMUNIQUE

M. F.-T. Uahlen, ancien Conseiller fédéral, a accepté une mission de courte durée comme chef d'un groupe d'experts, pour le compte du programme alimentaire mondial qu'assument conjointement les Nations Unies et la F.A.O. Il s'agit de l'examen d'un projet qui a pour but de créer une nouvelle zone habitable en basse-Egypte, dans la bande côtière s'étendant entre le delta du Nil et la frontière libyenne.

Les problèmes de politique démographique qui se poseront au monde de manière toujours plus pressante au cours des prochaines décennies sont aujourd'hui déjà extrêmement aigus en Egypte, car seuls les 3 1/2 % de la surface du pays sont irrigables et par conséquent habitables, alors que la population augmente chaque année de 750.000 âmes. Les résultats des études, qui touchent à des questions sociologiques, techniques et économiques complexes, seront aussi importants pour d'autres régions, en particulier pour le Proche-Orient et l'Afrique.

« COMMUNAUTE DE TRAVAIL BERNE-JURA »

La « communauté de travail Berne-Jura », qui groupe des personnalités de tous les partis de l'ancien canton et du Jura, a examiné dans sa séance du 2 mai la situation actuelle de la question jurassienne. Elle a ensuite publié le communiqué suivant :

« La communauté constate que les efforts du mouvement séparatiste en vue de faire du procès de la cour pénale fédérale contre les incendiaires et terroristes au plastic du " front de libération jurassien " un " procès contre Berne ", n'ont pas été admis par de larges milieux du peuple suisse. Par le soutien moral accordé à des criminels, les dirigeants séparatistes ont pris sur eux une co-responsabilité morale pour les forfaits accomplis.

« La communauté de travail vous également son attention à la question d'une médiation fédérale fréquemment soulevée ces derniers temps, étant donné que des pourparlers sont en cours entre les autorités légalement constituées du canton de Berne — le conseil exécutif et la députation jurassienne au grand conseil — sur les propositions faites en vue d'une plus large autonomie du Jura dans le cadre du canton de Berne, une médiation fédérale ne paraît pas opportune. Si les extrémistes jurassiens et, récemment, un certain nombre d'intellectuels romands sont d'avis que l'affaire jurassienne ne peut trouver une solution que sur le plan fédéral, il n'est pas inutile de leur rappeler que tous les moyens démocratiques garantis aux citoyens sont à leur portée pour porter le problème devant le peuple suisse au moyen d'une initiative fédérale.

« Les généralisations abstraites sur la " domination despotique de Berne sur le Jura " et autres simplifications faciles contenues dans les manifestes et appels lancés depuis un certain temps ignorent que, dans plusieurs votes populaires et démocratiques, la majorité des citoyens jurassiens s'est opposée aux postulats séparatistes. Les extrémistes jurassiens n'ont jamais pu fournir la preuve qu'ils représentent la majorité du peuple jurassien, au contraire. Aucune propagande, si bruyante soit-elle, et d'où qu'elle vienne, ne pourra farder ce fait indéniable.

« Orientés vers l'idéologie de l' " ethnie française " basée sur le racisme, le chauvinisme linguistique et culturel, les séparatistes jurassiens se mettent en conflit avec les valeurs fondamentales de notre pays. Dans un tel esprit, contraire aux traditions de notre état fédéraliste, aucune solution ne pourra être trouvée au problème jurassien. Cela devrait apparaître aussi aux milieux de Suisse romande qui continuent, par sympathie bien compréhensible envers une minorité de langue française, d'accorder un certain crédit au séparatisme jurassien.

« La communauté de travail Berne-Jura soutient tous les efforts constructifs faits en vue de trouver une solution au problème jurassien dans le cadre du canton de Berne. Mais cette solution doit tenir compte des réalités, en particulier des distances prises, plus

d'une fois, par la majorité des citoyens jurassiens envers l'idéologie séparatiste.

« Dans les efforts qu'elle fait pour créer un équilibre équitable entre l'ancien canton de Berne et le Jura, la communauté de travail se sait appuyée par la majorité du peuple bernois et du peuple jurassien, et certainement aussi par les citoyens réalistes des cantons confédérés. »

REPONSE DU RASSEMBLEMENT JURASSIEN
A LA « COMMUNAUTE BERNE-JURA »

Répondant au communiqué diffusé par le groupement bernois qui s'intitule « Communauté de travail Berne-Jura », le rassemblement jurassien déclare ce qui suit :

1) Cette « communauté », qui est bernoise, a pris la succession de l'ancien comité de Berne, de M. Walter Buser, bureau de propagande officieux des autorités cantonales.

2) Elle réunit, parmi les journalistes bernois, les adversaires les plus virulents des revendications jurassiennes.

3) Ses mobiles sont ceux que son chef, M. Von Greyerz, définissait lors d'un forum à Lausanne : « Il faut sauvegarder le prestige de Berne, qui a déjà perdu le pays de Vaud. Ce fut un premier échec de l'expansion bernoise dans des territoires de langue française. Si Berne perd encore le Jura, ce sera, dans l'histoire, l'échec définitif de cette politique. »

4) Cet impérialisme, fondé sur une prétention germanique à l'hégémonie dans des pays de langue française, s'apparente bien aux théories politiques ou racistes que l'on a vues naître exclusivement chez les peuples allemands. C'est la raison pour laquelle cette « communauté » prête ses sentiments profonds aux minorités de langue française qui, légitimement, défendent leur indépendance et leurs caractères de civilisation.

LE PROBLEME DES PLACES D'ARMES

« Il est possible de renoncer à l'installation d'un centre du cheval. Pour le moment, les écoles de cavalerie peuvent rester à Aarau et celles du train à St-Luzisteig. Mais le déplacement de la station d'acclimatation du Sand près de Berne est nécessaire. Son implantation sur le terrain appartenant à la confédération aux Franches-Montagnes entre en ligne de compte. »

Telles sont les conclusions d'un rapport du Conseil fédéral sur le problème des places d'armes, d'exercices et de tirs, qui a été publié.

Le rapport dit aussi qu'il est possible de renoncer au déplacement des écoles d'artillerie de Sion à Bière. L'abandon de ce projet est toutefois soumis à la condition qu'une nouvelle place d'armes soit créée pour l'infanterie de la division de montagne 10.

C'est en réponse à une motion du Conseiller national Baudère (C.C.S.-V.D.), qui demandait une planification à long terme, et à une motion du Conseiller national Weisskopf (R.A.D.-Berne) concernant la place de Sion, que ce rapport de vingt pages a été

élaboré. Il n'aborde pas la question d'utiliser des places de tirs et d'exercices à l'étranger, disant simplement à ce propos : « En principe, l'instruction de l'armée doit être donnée aussi longtemps que faire se pourra sur notre propre territoire. »

En ce qui concerne le terrain des Franches-Montagnes, qui a fait l'objet d'un message du Conseil fédéral en date du 14 septembre 1962, le rapport relève d'abord que le terrain a été acheté entre-temps. Et il poursuit :

« La nécessité de déplacer la station d'acclimatation du dépôt fédéral des chevaux de l'armée est à l'origine de l'affaire. L'établissement du Sand près de Berne voit ses activités graduellement limitées de manière insupportable par l'agrandissement et l'utilisation plus intensive de la place de tir d'infanterie voisine et notamment par la présence de l'autoroute. Les conditions d'une acclimatation saine et rationnelle des remotes, c'est-à-dire un air pur et de bons pâturages leur offrant de larges possibilités de s'ébattre dans un terrain favorable, ne sont plus remplies.

« C'est pour ces raisons que le terrain des Franches-Montagnes, où les conditions d'acclimatation sont pour ainsi dire idéales, a été acheté.

« Vu la situation précaire dans le domaine de l'instruction des troupes du train et de la cavalerie, il avait été prévu, ainsi que l'exposait également le message, de créer dans cette région un centre de cheval proprement dit. Ce centre aurait servi de station d'acclimatation et, simultanément, de place d'armes aux deux troupes précitées. Il paraissait répondre à l'origine à un vœu exprimé dans la région.

« Le projet, pour la réalisation duquel les travaux préparatoires ont été entrepris, doit être considéré aujourd'hui encore comme la solution la plus rationnelle. A partir de 1962, des considérations nouvelles ont cependant été exprimées qui ont fait paraître un nouvel examen de la question comme indiqué.

« Tout d'abord, les conditions régnant sur la place d'armes d'Aarau, que la cavalerie partage avec l'infanterie, se sont modifiées. Il avait précédemment été prévu de retirer l'infanterie du centre de la ville où elle avait sa caserne et de la transférer à Schachen, où elle aurait occupé les installations et le terrain jusqu'ici réservés à l'équitation.

« Les pourparlers menés des années durant avec les autorités argoviennes pour l'acquisition du terrain supplémentaire nécessaire n'ayant pas abouti, cette solution, qui pourtant répondait le mieux aux besoins de l'infanterie a été abandonnée et d'autres possibilités ont dû être recherchées. Il est à présent prévu de construire une nouvelle caserne d'infanterie à proximité de la place d'exercices de Gehren, au nord-ouest d'Aarau. La cavalerie pourra ainsi continuer d'utiliser le terrain de Schachen. L'instruction s'y déroulera, à vrai dire, dans des conditions moins favorables qu'elles n'auraient été dans les Franches-Montagnes. Il est toutefois possible de s'accommoder des inconvénients dus avant tout à l'emplacement de la caserne de cavalerie.

« Pour ces raisons, la création d'une nouvelle place d'armes de cavalerie peut être considérée aujourd'hui comme moins nécessaire qu'en 1962. Nous estimons donc que cette arme peut rester à Aarau pour le moment, ce qui répond au désir souvent exprimé par la ville et le canton.

« Une autre solution a aussi pu être trouvée pour les écoles du train, qui ont lieu pour le moment sur la place d'armes de St-Luzisteig. Cette place est aussi utilisée à d'autres fins, notamment à l'exercice du combat rapproché. Cette juxtaposition donne satisfaction. Elle permet, en particulier, de tenir compte de certaines requêtes de la principauté du Liechtenstein, qui craignait un développement exagéré des exercices de tirs à proximité de sa frontière. Les écoles du train pourront donc rester à St-Luzisteig.

« Les avantages évidents que le rattachement des écoles du train au centre du cheval aurait apportés seront compensés, tout au moins en partie, par le fait que St-Luzisteig se trouve dans le secteur du corps d'armée de montagne 3, le seul qui dispose encore de formations du train.

« Les considérations financières enfin ne sont pas les arguments les moindres en faveur de la nouvelle solution concernant les écoles de la cavalerie et du train. Pour une station d'acclimatation, il est possible de se contenter de simples écuries à stabulation libre, d'une ou deux écuries d'isolement, d'une infirmerie vétérinaire et, au besoin, de logements pour le personnel. L'aménagement d'une nouvelle place d'armes aurait, en revanche, exigé des installations et des constructions sensiblement plus coûteuses, estimées à quelque 20 à 30 millions de francs. Ainsi qu'il a été exposé, le centre du cheval n'est plus d'une nécessité absolue et l'abandon du projet s'impose donc du point de vue financier.

« Vu les difficultés rencontrées par la réalisation du centre du cheval dans les Franches-Montagnes, il y eut des offres spontanées, appuyées par les autorités, parvenues d'autres régions, notamment des cantons d'Appenzell (Rhodes intérieures) et Vaud. Pour les raisons déjà exposées, les offres sont l'objet d'un examen portant seulement sur les particularités des terrains offerts par rapport aux besoins de l'acclimatation des remotes. Il paraît peu probable que des possibilités plus favorables que celles offertes par les Franches-Montagnes puissent être trouvées ailleurs. Les offres n'en seront pas moins l'objet, à tous égards, d'une étude objective, compétente et approfondie. Le chef de l'instruction a confié ce travail à une commission d'experts. Son rapport permettra de prendre des décisions définitives concernant la station d'acclimatation. Les chambres se prononceront en temps opportun sur ce problème. »

LA SUISSE PROTESTE AUPRES DU MARCHE COMMUN

Les autorités suisses ont remis une note aux capitales des membres de la Communauté économique européenne, ainsi qu'au siège de la commission de

la C.E.E. à Bruxelles. Par cette note, la Suisse s'élève contre la récente décision du Conseil des ministres de la C.E.E. de supprimer à partir du 1^{er} juillet 1966 pour un grand nombre de produits la réduction provisoire de 20 % sur le tarif douanier commun de la C.E.E.

On précise au Palais fédéral que cette protestation est motivée par les faits suivants :

Le Conseil des ministres de la Communauté économique européenne a décidé, le 5 avril 1966, de supprimer à partir du 1^{er} juillet 1966 une grande partie de la réduction provisoire de 20 % sur le tarif douanier commun, appliquée depuis 1961. Comme le tarif douanier commun réduit dans cette proportion de 20 % a servi de base de calcul pour l'ajustement graduel des tarifs nationaux des pays membres de la C.E.E., les tarifs plutôt bas de l'Allemagne Fédérale et du Bénélux subiraient des augmentations assez sensibles.

La réduction provisoire ne sera en effet plus maintenue pour les positions tarifaires pour lesquelles la C.E.E. envisage un traitement à part dans les négociations économiques du Kennedy-round. Il s'agit d'un très grand nombre de positions du tarif douanier commun, en principe de celles que la C.E.E., soit au titre d'une exception, d'une disparité douanière ou de toute autre réserve, n'entend pas soumettre à la réduction linéaire prévue dans le Kennedy-round. La décision de la C.E.E., dont les modalités d'exécution technique doivent encore être arrêtées, aurait pour conséquence que nombre de produits seraient frappés, à partir du 1^{er} juillet 1966, de droits de douane plus élevés à leur entrée dans la C.E.E.

C'est pour cette raison que les autorités suisses sont intervenues ces jours auprès des gouvernements des pays membres de la C.E.E. et de la commission de la C.E.E. à Bruxelles. Elles ont eu l'occasion de souligner une fois de plus l'importance qui revient au Kennedy-round pour le maintien des courants traditionnels du commerce intereuropéen, importance qui est d'ailleurs reconnue par tous les partenaires commerciaux européens. Aucun effort ne devra donc être négligé en vue de parvenir, comme on le recherche, à une libéralisation aussi large que possible de commerce.

On ajoute, au Palais fédéral, que les négociations entre la Suisse et la C.E.E., dans le cadre du Kennedy-round, sont conduites d'une manière particulièrement intensive en vue d'arriver à des résultats satisfaisants pour les deux parties, ce qui serait d'autant plus souhaitable que leurs contacts économiques sont extrêmement étroits. Il serait très regrettable que ces pourparlers soient mis en danger par la C.E.E. du fait de relèvement des droits de douane envisagé, qui se trouve en contradiction avec l'objectif général du Kennedy-round.

LA 2^e FETE DE LA JEUNESSE JURASSIENNE

La 2^e fête de la jeunesse jurassienne a eu lieu à Porrentruy. L'après-midi, une centaine de responsables

du groupe « Béliers », mouvement de jeunesse du rassemblement jurassien, ont entendu des exposés sur la situation politique actuelle. Le soir, une manifestation populaire s'est déroulée sur la place publique. Plus de 5.000 jeunes gens et jeunes filles ont acclamé les orateurs de la nouvelle génération qui, du haut, d'une tribune ont proclamé leur volonté d'indépendance et critiqué l'immobilisme de la Suisse. L'un d'entre eux a demandé pourquoi ce pays, qui s'est fait une réputation en essayant d'arranger les affaires des autres, refuse de venir en aide au Jura. Le but de la jeunesse jurassienne, a-t-il ajouté, est un canton du Jura au sein d'une Confédération rajeunie.

Après avoir entendu encore trois allocutions, l'assemblée populaire des jeunes a adopté à l'unanimité la résolution suivante :

« Réunie à Porrentruy le 30 avril 1966 lors de sa fête annuelle, la jeunesse du Jura proclame sa foi dans le destin du peuple jurassien.

« L'engagement des jeunes du Jura dans la lutte pour l'indépendance est la garantie que l'action sera menée jusqu'à la victoire finale. La jeunesse d'aujourd'hui prépare irrévocablement l'Etat jurassien de demain.

« A la veille des élections au grand Conseil, les jeunes du Jura demandent aux électeurs jurassiens d'abandonner la politique " de papa " et de s'élever au-dessus des vieilles querelles. Ils espèrent que la solidarité jurassienne se manifesterait sans faille devant les manœuvres bernoises, car un peuple minoritaire — s'il est divisé — est condamné à disparaître.

« Enfin, les jeunes du Jura sont fiers de voir se lever une génération débarrassée des complexes créés par 150 ans de domination bernoise. Ils ne céderont plus ni au chantage, ni aux promesses alléchantes des hommes dévoués au pouvoir. Ils profitent de leur fête annuelle pour en appeler à tous les jeunes qui, en Suisse, rêvent d'un véritable renouveau et souhaitent l'établissement d'une justice fédérale dont les Jurassiens ne seront plus exclus. »

Après la manifestation, un immense cortège s'est mis en marche, conduit par plusieurs fanfares. Dans la ville obscurcie, les jeunes Jurassiens ont défilé à la lueur de 2.000 torches au milieu d'une foule à la fois émue et souriante. Le défilé, qui dura environ une heure, prit fin par une soirée populaire dans une vaste halle-cantine et par un récital de poésie donné à l'hôtel du Jura par des membres de la troupe des malvoisins et par le poète jurassien, Jean Cuttat, venu de Paris.

CANTON DE FRIBOURG

L'UNIVERSITE DE FRIBOURG ORGANISE LES CONTACTS AVEC LA POPULATION

L'Université de Fribourg a décidé d'organiser une série de contacts avec la population du canton. Le recteur, le R.P. Bochensky, a reçu les autorités du district et les délégués des communes de la Gruyère,

ainsi qu'un certain nombre de personnalités appartenant aux diverses professions.

Le recteur a commenté le but de la visite des bâtiments, des instituts et des chantiers des nouvelles constructions en cours à la faculté des sciences. Une centaine de personnalités avaient répondu à l'invitation du recteur. Celui-ci souligna que c'est la première fois en Suisse qu'une pareille initiative est prise. Il dégaga l'importance que représente l'université dans la vie culturelle et économique du canton. Grâce à elle, Fribourg est le second canton suisse pour la proportion de ses ressortissants à étudier dans une université par rapport à la population totale. Seul le canton de Bâle-ville dépasse cette proportion. Le professeur Bochensky a surtout voulu lancer un appel pour que toutes les familles du pays fassent l'effort nécessaire afin que les enfants qui en sont capables puissent faire des études supérieures. Notre pays ne pourra maintenir son niveau de vie sans disposer d'un nombre plus grand de cadres bien formés.

Parallèlement à cette visite, une conférence de presse a permis aux journalistes de discuter avec les autorités universitaires de différents problèmes les concernant. Un repas en commun à la mensa académique a mis le point final à cette journée.

CANTON DE GENEVE

PREMIER CONGRES DES VALDOTAINS DE SUISSE

Réunis en assemblée générale ordinaire, sous la présidence de M. Livio Bredy, les membres de la colonie valdotaine de Genève ont approuvé à l'unanimité les modalités d'organisation du premier congrès des citoyens du Val d'Aoste habitant la Suisse. Cette manifestation aura lieu à Lausanne le 26 juin. Elle est placée sous le patronage des autorités municipales vaudoises et groupera les nombreux membres et sympathisants des quatre sociétés sœurs, de Genève, Lausanne, Vevey, Martigny et environs. Ce sera la première fois au cours de l'histoire des valdotains émigrés en Suisse qu'une manifestation de ce genre rassemblera les groupes épars sous la devise : « Un pour tous, tous pour un ». Cette manifestation patriotique doit permettre de nouer des liens de solidarité et d'entraide toujours plus solides et d'étudier les problèmes dérivant de l'émigration, d'accueil et du développement du mouvement culturel et social.

Par la suite, le congrès se tiendra chaque année en un lieu différent. C'est la fédération des associations valdotaines de Suisse, que préside M. Pierre Dupont-Cadosch, qui se charge de la responsabilité de cette manifestation.

Le 26 juin à Lausanne, il y aura, à 9 heures, célébration de la messe ; à 10 heures, ouverture du

congrès en présence des autorités italo-suisse ; puis, à 13 heures, banquet valdotain avec la participation de quelques groupes folkloriques.

POUR LE COLLOQUE MONDIAL DES EGLISES SUR LES PROBLEMES CONTEMPORAINS

Du 12 au 26 juillet, une conférence mondiale : « Eglise et société », réunira à Genève 400 participants laïcs et théologiens qui viendront de toutes les parties du monde.

Les participants auront à formuler des propositions d'action chrétienne dans les révolutions techniques et sociales de notre temps et à envisager le rôle des Eglises dans la lutte pour la justice sociale, les droits de l'homme, la paix et la distribution équitable des ressources. Le résultat de ces travaux sera soumis aux membres du Conseil œcuménique des Eglises.

Celui-ci annonce que le pasteur Martin Luther King, leader intégrationniste noir américain, prix Nobel de la paix, prêchera un culte œcuménique en la cathédrale de Saint-Pierre, le dimanche, 17 juillet.

La conférence mondiale « Eglise et société », qui a demandé plusieurs années de préparation, comportera une étude des courants actuels de la réflexion sociale catholique-romaine telle qu'elle est présentée dans les encycliques du Pape Jean XXIII et dans la constitution pastorale de Vatican II sur l'Eglise dans le monde de ce temps.

Huit observateurs catholiques-romains, délégués par le Vatican, seront présents. L'un d'eux, le chanoine Charles Moeller, professeur à l'Université de Louvain, exposera la pensée catholique romaine contemporaine dans le domaine social. Plusieurs théologiens protestants et orthodoxes commenteront les déclarations romaines.

LA CEREMONIE D'INAUGURATION DU NOUVEAU BATIMENT DE L'O.M.S.

La cérémonie d'inauguration du bâtiment du siège de l'organisation mondiale de la santé a été ouverte, par le président de la 19^e assemblée mondiale de la santé. M. le Dr Arnould Sauter, directeur du service général suisse de l'hygiène publique.

Ayant salué les nombreuses personnalités présentes, au nombre desquelles M. le Conseiller fédéral Willy Spuhler et M. André Ruffieux, président du Conseil d'Etat du canton de Genève, il dit la reconnaissance de l'assemblée mondiale à tous ceux qui ont mis leurs talents à édifier une demeure qui soit digne de la grande mission de l'organisation mondiale de la santé.

Il assura Mme Tschumi que la profonde admiration de l'œuvre accomplie par son mari perpétuera le souvenir de celui qui l'a créée.

Il dit aussi la gratitude unanime de l'assemblée mondiale de la santé au comité permanent du bâtiment du siège.

Ce fut ensuite M. Willy Spuhler qui prit la parole au nom du Conseil fédéral suisse (voir déclarations publiées d'autre part).

Il appartient ensuite à M. André Ruffieux, président du Conseil d'Etat d'apporter le message des autorités genevoises. Il dit la joie de Genève de pouvoir s'associer aujourd'hui à cette cérémonie. Puis il rappela la collaboration qui s'est établie du fait de la création par le Conseil fédéral et le Conseil d'Etat genevois de la fondation des immeubles pour les organisations internationales, laquelle étudie tous les problèmes qui se posent à ces organisations ayant leur siège à Genève.

M. Ruffieux a souligné les progrès accomplis par l'O.M.S. dans l'œuvre qu'elle s'est tracée et qu'elle poursuit inlassablement. Il en félicita tout spécialement le directeur général, le Dr Candau, et M. P. Dorolle, directeur général adjoint.

Il exprima le vœu que l'installation présentement terminée libérera cette organisation de bien des soucis administratifs.

Les autorités genevoises sont heureuses d'avoir pu contribuer à l'édification de cette œuvre.

M. Ruffieux dit enfin la gratitude des autorités genevoises à l'O.M.S. dont le rayonnement ne s'étend pas seulement au monde entier, mais commence à Genève.

Il conclut en souhaitant que ce bâtiment, centre d'action international pour la santé, permette la poursuite de cette noble mission.

M. Pierre Bonnard ayant rappelé la mémoire de son collègue l'architecte de Lausanne Jean Tschumi, ajouta que ce dernier s'était attaché, pour la construction d'un bâtiment administratif, à ne pas opposer les valeurs esthétiques aux problèmes fonctionnels, mais au contraire à tirer parti de ces deux notions. Il montra que le bâtiment inauguré aujourd'hui cumule certains problèmes qui se trouvent rarement réunis dans une même construction et il en donna les caractéristiques essentielles.

Il remercia tous ses collaborateurs pour un travail qui fut parfois acharné. Puis il remit la clé du nouveau siège.

Le professeur E. Aujaleu, président du Comité permanent du bâtiment, releva qu'il était devenu évident en 1955 que l'administration de l'O.M.S. ne pourrait plus fonctionner faute de place dans les locaux du Palais des Nations. Huit ans se sont écoulés depuis la mise en train de la procédure qui devait aboutir à la construction du nouveau bâtiment, et sept années depuis que le Conseil exécutif de l'O.M.S. a créé un Comité du bâtiment.

Il rappela que le prix des dépenses était convenu dans les limites de 40 millions de francs, mais que cette limite était déjà dépassée quand commencèrent les travaux, le coût global ayant été finalement de 63 millions.

Le professeur Aujaleu dit sa gratitude aux autorités fédérales et genevoises pour leurs prêts sans intérêts et rappela que le canton de Genève avait en outre mis à disposition un terrain qui joint à la beauté du site. Il remercia les Gouvernements membres pour leurs dons en espèces et en nature. Ses remerciements allèrent également aux architectes et à tous ceux qui ont travaillé à ce bâtiment.

Puis il remit une clé d'or au directeur général de l'O.M.S.

Pour le Dr Brock Chisholm, ancien directeur général de l'O.M.S., cette organisation peut être considérée aujourd'hui comme ayant atteint sa maturité. Il rappela le principe duquel est issu le grand dessein de l'O.M.S. qui était d'amener tous les peuples du monde au niveau de santé le plus élevé possible. Il indiqua aussi comment la S.D.N. s'est elle-même préoccupée de l'aspect social de l'action sanitaire, action qui a été poursuivie par la commission intérimaire de l'O.M.S. Il souligna enfin le caractère d'universalité dont le principe est si vigoureusement exprimé dans la constitution de cette organisation.

L'ancien directeur général se dit très heureux de mesurer aujourd'hui tout le chemin parcouru dans la voie à suivre pour arriver à faire de l'O.M.S. l'institution universelle qui a toujours été envisagée et dont le champ d'action a beaucoup gagné en efficacité et en prestige.

C'est au directeur général actuel, le Dr M.-G. Candau, qu'il appartenait de clôturer cette série de discours. Il constatera que le 7 mai a marqué une date importante dans l'histoire de l'O.M.S. Ce nouveau bâtiment, dira-t-il, est le monument élevé à la clairvoyance des fondateurs de cette organisation. Nous devons y conserver le souvenir de tous ceux qui sont partis par le monde pour la lutte contre la maladie et la mort.

Et le Dr Candau entend dédier le bâtiment qui s'élève sur cette colline de Prégny aux milliers d'experts en santé publique qui depuis 1948 ont contribué à soulager la communauté humaine des souffrances inutiles et des maladies qu'il est possible de prévenir.

Ce bâtiment est une marque de confiance dans l'avenir. Le bloc de ciment, de métal et de marbre qui abrite désormais l'organisation est le symbole même de l'unité telle que l'ont forgée 126 nations. Et parmi ces Etats, a ajouté le directeur général, la place d'honneur revient à la Suisse, tant à la Confédération qu'au canton de Genève qui ont donné tant de preuves de leur générosité et de leur hospitalité.

M. Candau a encore remercié tous ses collaborateurs. Et le président de l'Assemblée mondiale de la santé, M. Arnold Sauter, reprit la parole pour marquer que l'inauguration de cet édifice ouvre une ère nouvelle pour l'O.M.S. qui disposera désormais de conditions de travail conformes à son importance et à sa grandeur.

Non loin d'ici, ajouta-t-il, nous pouvons voir flotter le drapeau de la Croix-Rouge et notre regard se porte au-delà des frontières de notre pays. Ainsi cette maison est-elle le symbole de la collaboration entre les organisations internationales, gouvernementales ou non gouvernementales, dont la mission est d'œuvrer sans relâche pour un meilleur avenir, grâce à une fraternelle collaboration.

Ajoutons que tout au long de cette cérémonie il y eut des intermèdes musicaux de l'ensemble de cuivres « Convivium Musicum », dont le concours était dû à la ville de Genève.

CANTON DES GRISONS

LA FERMETURE DE LA MINE DE FER DE GONZEN EST EFFECTIVE DEPUIS LE PREMIER JUIN

La presse avait annoncé que la mine de fer de Gonzen serait fermée au début du mois de juin. L'Assemblée générale a confirmé cette décision, pour les raisons énumérées ci-après.

Il devenait en effet toujours plus difficile de trouver des débouchés pour le minerai de Gonzen, car les entreprises de la Ruhr, qui l'ont utilisé autrefois, lui préfèrent le minerai en provenance d'outre-mer, qui coûte moins cher. Il est impossible de continuer à exploiter la mine de Gonzen, qui n'est plus rentable.

L'importance militaire de la mine de Gonzen n'est plus la même aujourd'hui qu'il y a vingt ans : si, durant la guerre, son exploitation permit de couvrir le quart des besoins du pays, celle-ci ne pourrait actuellement être utile qu'à un et demi pour cent à peine.

La Direction va s'efforcer de reclasser ses employés et ouvriers, au nombre de plus de cent. Les autres partenaires, comme Sulzer Frères S.A. et Georges Fischer S.A., sont prêts à engager les travailleurs licenciés à la suite de cette fermeture. La situation de la caisse de pension permet de verser au personnel des rentes et un pécule de départ. En outre, chaque employé et ouvrier recevra une indemnité, calculée au prorata de ses années d'emploi dans la maison.

Le Conseil d'administration et la Direction déplorent de devoir fermer l'entreprise, après 47 ans d'activité. Mais il s'agit là d'un phénomène propre aux entreprises minières européennes, comme on l'a vu en France, dans le bassin de Decazeville par exemple.

CANTON DE NEUCHÂTEL

ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉES DE L'ASSOCIATION SUISSE POUR LE SUFFRAGE FÉMININ

La 55^e Assemblée des déléguées de l'association suisse pour le suffrage féminin siègea à Neuchâtel sous la présidence de Mme L. Ruckstuhl de Wil. Elle a pris un certain nombre de décisions d'ordre interne et a mis sur pied un forum auquel participaient notamment MM. Jean-François Aubert, professeur de droit constitutionnel à Neuchâtel, Henri Schmitt, Conseiller d'état genevois et conseiller national, Max Weber, ancien Conseiller fédéral et conseiller national, Mme Hélène Thalmann, avocate à Berne, Mme L. Ruckstuhl, et Mme Schær-Robert, avocate à Neuchâtel, qui dirigeait les débats. Le forum avait pour titre : « La Suisse de demain », qui ne peut se

concevoir sans que les femmes aient le droit de vote sur le plan fédéral. Le tout est de savoir de quelle façon et quand elles pourront l'obtenir. Plusieurs motions — on le sait — ont été déposées au Conseil des Etats et au Conseil national demandant une révision de la constitution fédérale. Les avis qui furent exprimés au cours de la discussion tendent tous à prouver que les femmes sont parfaitement conscientes du rôle qu'elles peuvent jouer dans la Suisse de demain et qu'elles entendent le jouer. Les participantes ont été saluées par M. Gaston Clottu, président du gouvernement neuchâtelois, qui exprima le vœu que la Suisse ait d'autres titres d'originalité que celui d'être le seul pays au monde où les femmes ne votent pas sur le plan fédéral.

8.500.000 FRANCS
POUR L'UNIVERSITÉ DE NEUCHÂTEL

Le Conseil d'Etat de la république et canton de Neuchâtel sollicite du grand Conseil l'ouverture d'un crédit de 8.500.000 francs :

a) pour la construction d'un bâtiment destiné à l'Institut de Chimie de l'Université de Neuchâtel et pour l'équipement de ce bâtiment, soit 7.900.000 francs ;

b) pour l'aménagement, à d'autres fins universitaires, dans le bâtiment principal de l'Université, à l'avenue du 1^{er}-Mars, à Neuchâtel, des locaux qui deviendront disponibles après le transfert au Mail, dans le nouveau bâtiment, de l'Institut de Chimie, soit 600.000 francs.

Dans son rapport au grand Conseil, le Conseil d'Etat insiste sur le fait que le nouvel Institut de Chimie doit être fait pour recevoir approximativement 300 étudiants astreints aux cours et aux travaux de laboratoires. La dépense de 7.900.000 francs comprend en outre un montant de 300.000 francs pour le raccordement du bâtiment de l'Institut de Chimie et la participation de l'Etat à une centrale de chauffe que le canton, la ville et le syndicat intercommunal de l'école secondaire régionale de Neuchâtel édifieront au nord de l'esplanade.

Quant aux locaux devenus libres par le transfert de l'Institut de Chimie dans l'ancienne Université, en automne 1968, probablement ils devront être restaurés et aménagés pour être mis à la disposition de la Faculté des Lettres ainsi que de la Faculté de Droit et des Sciences Economiques qui manquent de place.

VINGTIÈME ANNIVERSAIRE
DE L'INSTITUT SUISSE DE POLICE

Le vingtième anniversaire de la fondation de l'Institut suisse de Police a été célébré par une cérémonie qui s'est déroulée en la salle du Grand Conseil de Neuchâtel en présence du Conseiller fédéral Von Moos, chef du département de Justice et Police.

Des allocutions ont été prononcées par le Conseiller d'Etat Carlos Grosjean, chef du département neuchâte-

lois de Police, par le Conseiller national M. Eggenberger, de Saint-Gall, président de la Conférence des chefs des départements cantonaux de Justice et Police, et par le directeur de la Police de Neuchâtel, M. H. Verdon, au nom de la Conférence des directeurs de Police des villes suisses.

Le président de l'Institut suisse de Police, M. Georges Béguin, avocat, a, pour sa part, mis l'accent sur le caractère fédéraliste de cette institution. L'« I.S.P. » n'est pas une administration officielle publique, c'est une personne juridique de droit civil dont l'action ressortit avant tout de l'initiative privée. Aucun acte législatif n'a été nécessaire pour sa fondation. L'Institut est administré et géré par un Conseil de fondation et une Commission des cours. Il œuvre sans office permanent ni secrétariat. Chacun y travaille en dehors de ses obligations professionnelles.

Depuis sa fondation, après la guerre, l'Institut a déjà organisé 41 cours de formation et de perfectionnement professionnels qui ont attiré 14.000 auditeurs. La Confédération verse une subvention à l'Institut, mais elle lui accorde surtout son soutien moral et son encouragement, comme le font les cantons et les communes.

C'est dans le même esprit que s'est exprimé le conseiller fédéral Von Moos. Il a félicité les responsables de l'Institut suisse de Police qui ont compris que, sans toucher à l'autonomie des cantons, il importe de coordonner et d'améliorer sur le plan national le travail de la police. Il s'agit d'unifier sans centraliser, pour que la police, que le progrès technique contraint à se spécialiser toujours davantage, soit à la hauteur de sa tâche.

CANTON DU TESSIN

CASANOVA A LUGANO

La publication du texte authentique et intégral des mémoires du célèbre Giacomo Casanova a éveillé l'intérêt de nombreux milieux littéraires. Le Centre français d'études et d'information de Milan a organisé des rencontres à Milan, Rome, Venise et Lugano, dans le but de procéder à une sorte de bilan des études sur la vie et l'œuvre de Casanova.

La Bibliothèque cantonale du Tessin, à Lugano, a vu se dérouler un table ronde. Parmi les personnalités qui y prenaient part figuraient M^{me} Angelica Huebscher, auteur d'un livre sur Casanova, J. Rives Child, un spécialiste américain de Casanova, Jacques Mettra, directeur du Centre d'études français de Milan, Guido Calgari, professeur à l'École polytechnique fédérale, et Piero Chiara, écrivain et critique littéraire.

D'autre part, les salles de la Bibliothèque cantonale du Tessin abritent actuellement une très intéressante exposition, comprenant des documents de et sur Casanova, provenant de collections publiques et privées.

CANTON DE VALAIS

REMISE DU DRAPEAU DE L'EUROPE A LA VILLE DE SION

La bannière de l'Europe unie (douze étoiles d'or sur fond d'azur) a été remise solennellement à la ville de Sion. La cérémonie, qui fut honorée de la présence de plusieurs personnalités, s'est déroulée dans le cadre historique de la majorité où prirent la parole MM. Edmond Joris, président de la section valaisanne de l'union européenne et Gaston Biderbost, Conseiller municipal de Sion.

La section valaisanne de l'union européenne a été fondée en mars dernier et compte aujourd'hui plus de 150 membres. L'union européenne compte actuellement sur le plan suisse plus de 2.500 membres.

A l'occasion de la remise de l'étendard européen aux autorités séduinoises, M. Joris rappela quelques-unes des idées chères à ce grand européen que fut Robert Schumann qui ne cessait de répéter que pour rendre une nouvelle guerre impossible, il fallait réunir les ressources des divers pays européens afin de la mettre au service de la communauté et d'en permettre la libre circulation afin d'élever ainsi le niveau matériel, moral et spirituel des hommes.

M. Joris rappela que la journée de l'Europe est célébrée chaque année le 5 mai, date de la fondation du Conseil de l'Europe. Ce groupement est fort aujourd'hui de dix-huit pays et la Suisse participe depuis mai 1963 d'une manière pleine et entière à ses activités.

Au cours de la manifestation qui s'est déroulée à Sion, le gouvernement valaisan s'était fait représenter par M. Wolfgang Loretan, Conseiller d'Etat.

UNE CONFRERIE DE VIGNERONS FONDEE EN VALAIS

Ce week-end a été marqué en Valais par la fondation d'une confrérie de vigneron-encaveurs appartenant au canton. Ceux-ci ont décidé de mieux se grouper pour vouer plus de soin et d'amour encore à leur noble produit.

La confrérie est présidée par M. Louis Imhof, de Sion. La première assemblée officielle, qui vient d'avoir lieu dans le bourg historique de Saillon, a été marquée par les cérémonies de l'assermentation des nouveaux membres.

Chaque vigneron appartenant à la louable confrérie a ainsi pris l'engagement solennel devant la statue de Saint-Théodule, premier Evêque du Valais et patron des vigneron, ainsi que devant tous ses confrères rassemblés, d'élever toujours ses vins avec amour, de tout mettre en œuvre en vue d'obtenir des crus de grande qualité et de faire ainsi honneur à la confrérie en restant parmi les plus dignes ambassadeurs des vins du Valais.

Diverses personnalités du monde vigneron prirent la parole sur ce côteau ensoleillé de la rive droite où les Romains apportèrent les premiers cepes de vignes.

CANTON DE VAUD

LA RESTAURATION DE L'ABBATIALE DE PAYERNE

Lors des fêtes du millénaire de Payerne, en 1963, la magnifique abbatale, un des plus beaux sanctuaires romans du pays, comparable à Romainmotier, à Tournus, a été rendue au culte, et cependant la restauration de l'édifice est loin d'être terminée. Cette œuvre de longue haleine et combien coûteuse a été entreprise, il y a plus de quarante ans, par deux notables payernois, le syndic et architecte Louis Bosset, le journaliste et historien Albert Burmeister. En 1926, ils créaient l'Association pour la restauration de l'abbatale : avec de nombreuses bonnes volontés, avec l'appui de la commune, du canton de Vaud et de la Confédération, une œuvre considérable a été réalisée.

L'abbatale date du XI^e siècle : c'est un des trésors de la civilisation clunisienne. La fille de la reine Berthe, Adelaïde, princesse de Bourgogne, reine d'Italie, impératrice d'Allemagne, une des plus remarquables personnalités féminines du Moyen Age, prit une grande part à sa fondation, avec les abbés Odilon et Hugues, de Cluny. Les restaurateurs de l'abbaye, l'architecte P. Margot, de Lausanne, s'appliquèrent à retrouver les diverses constructions du Moyen Age, à travers les changements de style, les arrêts dans l'édification, sans doute au manque d'argent, à travers les incendies. A la Réforme, l'église fut désaffectée, saccagée, on la coupa de planchers pour obtenir des locaux servant à loger la troupe, le blé, les pompes, les prisonniers, on ne sait quoi encore.

Aujourd'hui, la noble nef, ses deux nefs latérales, percées de deux rangées de petites fenêtres, ses piliers de pierre grise et de pierre jaune, d'une grande valeur décorative, son chœur, la chapelle de Grailly avec ses peintures, la chapelle Saint-Michel, qui se trouve au-dessus du Narthex, comme à Romainmotier, ont retrouvé leur ancienne grandeur : des moulures ont été faites de quelques chapiteaux d'une valeur artistique étonnante dans leur grande naïveté.

L'œuvre est loin d'être terminée : un gros effort financier doit être fait : déjà ont été dépensés, et bien dépensés, 430.000 francs. La dépense annuelle est évaluée à 30.000 francs. Pour continuer le travail, pour trouver les capitaux nécessaires, un appel est adressé à l'opinion publique, et jeudi après-midi, à Payerne, MM. A. Laurent, notaire, président de l'Association pour la restauration de l'abbatale, H. Perrochon, président de l'Association des écrivains vaudois, Hans Reinhardt, professeur de l'Université de Bâle, membre de la Commission fédérale des monuments historiques, P. Margot, architecte à Lausanne, ont présenté l'abbatale à des journalistes des deux côtés de la Sarine, commenté les

travaux déjà faits avec une foi, une conviction, un enthousiasme qui sont garants de la poursuite d'une œuvre méritante entre toutes. Conserver les biens que nous a légués le passé, les transmettre aux générations futures est un joyeux devoir qui rallie toutes les bonnes volontés.

Ajoutons que l'on peut devenir membre de l'Association de la restauration de l'abbatale en s'adressant à M. André Laurent, notaire à Payerne.

ASSEMBLEE GENERALE DE NESTLE ALIMENTANA S.A.

L'Assemblée générale ordinaire de Nestlé Alimentana avait attiré des milliers d'actionnaires en raison du centenaire de l'entreprise puisque c'est en 1866 que fut fondée l'« Anglo-Swiss Condensed Milk Company », dont le but était la fabrication en Suisse de lait condensé et son exportation dans certains pays d'Europe, en particulier en Angleterre, ce qui explique cette raison sociale. 4.372 actionnaires étaient présents, représentant un nombre de voix de 1.412.137. De ce fait, les deux tiers du capital social étaient représentés.

L'exposé de M. Max Petitpierre

M. Max Petitpierre, président du Conseil d'administration, qui présidait l'assemblée, a relevé que celle-ci avait un caractère inhabituel puisqu'elle coïncidait avec un anniversaire important, le centenaire de Nestlé Alimentana S.A. Aussi, à cette occasion, a-t-on inauguré une exposition illustrant les grandes étapes de la maison ainsi que l'on projetait un film qui décrit les activités de la société dans certaines régions du monde.

M. Max Petitpierre a relevé que des progrès appréciables ont été réalisés en 1965, puisque le chiffre d'affaires a augmenté de 8 % par rapport à celui de 1964, et s'est élevé à 6 milliards 835 millions. Cette augmentation, dit-il, permet de proposer une augmentation du dividende de 32 francs à 35 francs. De même, « Unilac », qui concerne l'activité de la Holding Nestlé en Amérique, portera son dividende de 1,25 dollar à 1,50 dollar. Depuis que le capital-actions des deux sociétés : Nestlé Alimentana et Unilac, a été triplé en 1959, le dividende total s'est progressivement accru de 50 %. De plus, à l'occasion du centenaire de la société, un bonus de 15 francs par action sera distribué aux actionnaires. M. Max Petitpierre a rappelé ensuite l'histoire de l'entreprise, qui fut fondée en 1866, à Zurich, et qui fusionna par la suite avec la société créée par Henri Nestlé à Vevey et qui s'était spécialisée dans les farines lactées et le chocolat. En 1929, Nestlé racheta la société Peter, Cailler, Kohler, puis, par la suite, l'entreprise Maggi, à Kempthal, en enfin, ces dernières années, la société britannique « Cross and Blackwell » et l'entreprise scandinave « Findus », spécialisée dans les produits congelés et les conserves de poissons.

Aujourd'hui, la somme du bilan atteint 1 milliard 210 millions 500 mille francs, en chiffres ronds. Le chiffre d'affaires s'est élevé à 6 milliards 835 millions, et le bénéfice net à 98 millions 713 mille 224 francs. Nestlé occupe plus de 85.000 employés et ouvriers et possède 214 fabriques en Suisse et dans le monde. L'an dernier,

ses dépenses totales d'investissements se sont élevées à 345 millions de francs.

Dès le début, a poursuivi M. Max Petitpierre, Nestlé Alimentana fut marqué du sceau de l'internationalisme. Ce caractère international restera l'un de ses traits essentiels. Internationale par son rayonnement et son implantation dans un nombre croissant de pays, par tout où l'on était disposé à l'accueillir et où la liberté nécessaire à son développement lui était assurée, Nestlé l'est aussi par la diversité de ses dirigeants et de ses collaborateurs choisis et appelés à des postes importants, moins à cause de leur nationalité qu'en raison de leurs mérites. Et pourtant, malgré ce caractère international, elle a veillé à ne pas devenir apatride mais à rester une entreprise suisse. Ce développement ne s'est pas fait sans de rudes efforts et des risques parfois très lourds. Il y a eu des crises à surmonter, les unes internes, les autres externes: guerres, troubles politiques, difficultés de ravitaillement en matières premières. Après avoir insisté sur la diversification de la production alimentaire de Nestlé, qui du lait est passée au chocolat, puis au café et à d'autres produits, M. Max Petitpierre a relevé, enfin, que le principe de l'auto-financement, par lequel Nestlé cherche à se développer par ses propres moyens, est aujourd'hui plus nécessaire que jamais. En effet, les possibilités de se procurer des capitaux à l'extérieur ont plutôt tendance à se réduire. L'argent est plus cher, et les risques politiques s'accroissent dans de vastes régions du monde. Malgré tout, Nestlé n'a pas pour objectif essentiel le profit mais entend aussi servir. C'est là sa première raison d'être, celle d'Henri Nestlé, il y a un siècle, qui voulait venir à l'aide aux enfants grâce aux farines lactées, et celle de Julius Maggi, qui voulait aider les ménagères qui exerçaient un métier au-dehors en leur permettant de se procurer des aliments faciles à travailler.

M. Max Petitpierre a annoncé, ensuite, la création d'une fondation Nestlé, au capital de 20 millions de francs, pour l'étude des problèmes d'alimentation dans le monde, création faite à l'occasion du centenaire de l'entreprise.

Un vote eut lieu au bulletin secret concernant l'article 15 qui fixe les compétences de l'assemblée et le quorum. La proposition de M. Richard Fierz, de Zurich, qui visait au maintien de l'article 15 sur le quorum et la compétence de l'assemblée, a été repoussée par 1 million 318 mille voix contre 71 mille 535. Le quorum des deux tiers était de 1 million 304 mille 800 voix. Il a été donc dépassé de 14 mille voix. En effet, comme l'a relevé l'un des orateurs, il est impossible de convoquer l'Assemblée générale d'une entreprise qui groupe 80 mille actionnaires possesseurs d'environ 2 millions d'actions. La révision des statuts s'imposait donc.

Finalement, l'Assemblée a approuvé donc les propositions du Conseil d'administration. Sur quoi M. Petitpierre a levé la séance.

ARMÉE DU SALUT : 30.000 OFFICIERS DANS 80 PAYS DU MONDE ENTIER

Sous la présidence du Lt-Colonel R. Steck, de Zurich, s'est tenue une réunion de presse qui avait pour prin-

cipal objet de présenter le Commissaire Ch. Pean, nouveau chef de l'Armée du Salut en Suisse. L'Armée du Salut, au seuil de son second siècle d'existence, doit s'adapter aux nécessités du monde moderne. Elle est devenue un grand mouvement international, avec ses 30.000 officiers répartis dans 80 pays. La formation des cadres est une des préoccupations essentielles de ses dirigeants. L'organe « Cri de Guerre » est tiré à plus de 2 millions d'exemplaires, rédigés dans de nombreuses langues. Si le travail social est toujours pratiqué avec ardeur, l'Armée du Salut reste fidèle à son rôle qui est d'apporter l'Évangile aux masses. Le jour de l'Ascension a lieu à Zurich la grande rencontre suisse.

A PROPOS DE LA LIQUIDATION DE LA SOCIÉTÉ DES RAFFINERIES DU RHÔNE

Une association pour la recherche et l'étude des causes ayant entraîné la liquidation de la Société des Raffineries du Rhône S.A. a été fondée. Cette association publie, sous la signature de M. André Broenimann, des annonces par lesquelles elle signale sa fondation et précise qu'elle provoquera également une enquête « portant sur les circonstances qui expliquent la cote très élevée de l'action des Raffineries du Rhône S.A., puis sa chute brusque et considérable en bourse ».

L'association relève que, si elle parvient à déterminer des responsabilités, elle en informera ses membres. Elle dispose depuis sa fondation, le 13 mai 1966, d'une somme de 35.000 francs. Elle a désigné un comité, et ses statuts sont à la disposition des intéressés. Son siège est à Lausanne.

FUSION DU « SEMEUR VAUDOIS » ET DU « LIEN » AVEC LA « VIE PROTESTANTE »

Le 6 mai faisait date dans l'histoire de la presse protestante en Suisse romande. Ce jour-là paraissait en effet le premier numéro de la « Vie protestante », nouvelle édition fusionnée avec le « Semeur vaudois » (hebdomadaire de l'ancienne Eglise nationale vaudoise) et le « Lien » (bi-mensuel de l'ancienne Eglise libre vaudoise). A la faveur de la fusion des Eglises protestantes vaudoises, les associations pastorales propriétaires des deux journaux précités décidaient il y a quelques mois de renoncer à un organe du protestantisme vaudois au profit d'une édition vaudoise de l'hebdomadaire protestant romand, la « Vie protestante », publiée à Genève depuis bientôt trente ans.

Désormais, la « Vie protestante », paraîtra chaque vendredi en deux éditions, l'édition générale et l'édition vaudoise, totalisant 25.000 exemplaires; une fois par mois, le journal paraîtra en sept éditions qui représenteront en fait 112.000 exemplaires: Genève, Vaud, Neuchâtel (deux éditions), Jura bernois (y compris Bienne et Berne), Suisse alémanique, et intercantonale (Vully fribourgeois et Valais). A l'exception du canton de Vaud, où subsistent les « Messagers de paroisses » et le « Ralliement », men-

suels des paroisses de l'Eglise évangélique réformée du canton de Vaud, chacune des six éditions mensuelles de la « Vie protestante » est remise à tous les foyers protestants de langue française de la région considérée.

DEUX PRIX

A l'occasion de l'exposition qui marque le centième anniversaire de la section vaudoise de la Société des peintres, sculpteurs et architectes suisses, la ville de Lausanne a créé un prix de la critique, d'une valeur de mille francs, et la maison Bobst, à Prilly, un prix des collectionneurs, également d'une valeur de mille francs.

En présence de MM. R. Villard, conseiller d'Etat, G. A. Chevallaz, syndic, R. Anken, chef du Service de l'enseignement supérieur, le prix de la ville de Lausanne et le prix des collectionneurs ont été décernés à MM. Casimir Reymond, sculpteur à Pully, et Fernand Favre, peintre, conservateur du musée Jenisch, à Vevey.

ROSE D'OR DE MONTREUX 1966 : PALMARES

Le jury, réuni sous la présidence de M. Kevin McCourt, directeur général de la radio et télévision irlandaise, a attribué au vote secret les prix suivants :

Rose d'or de Montreux 1966 et prix en espèces de 10.000 francs suisses : « L'arroseur arrosé », présenté par l'O.R.T.F.

Rose d'argent 1966 : « Julie Andrews Show », présenté par la N.B.C.

Rose de bronze 1966 : « Bernard Show », présenté par la S.S.R.

Prix spécial de la ville de Montreux : « That's entertainment », présenté par la N.R.K.

Il a en outre été décidé d'attribuer une mention spéciale à l'émission « Stasera rita », présentée par la R.A.I.

Des œuvres sont arrivées « ex-aequo » lors des votes pour la rose d'or et pour la rose de bronze. Conformément à l'article 11 du règlement, le président et les deux vice-présidents se sont décidés pour l'émission « L'arroseur arrosé » pour l'attribution de la rose d'or. En ce qui concerne la rose de bronze, la décision a été prise en faveur de l'émission « Bernard Show » par le président et un vice-président, M. Schenker s'étant abstenu de voter.

Il est rappelé que le président et les vice-présidents ne prennent part au vote et n'interviennent qu'en cas d'« ex-aequo ».

Attribution du prix de la presse

Le jury de la presse du sixième concours international d'émissions de variétés en télévision, la rose d'or de Montreux, s'est réuni sous la présidence de M. Otto Puentner, en vue de l'attribution du prix de la presse.

C'est l'O.R.T.F. (France) qui, avec « L'arroseur arrosé », a obtenu ce prix au troisième tour de scrutin,

à la majorité absolue. Le jury de la presse a tenu à souligner l'heureux mélange d'un humour vivant et d'une subtile ironie, ainsi que le raffinement de la présentation.

Ensuite le jury de la presse a décerné une mention spéciale à l'émission « That's entertainment », présentée par N.R.K. (Norvège), en raison des grandes qualités d'un humour purement visuel.

† M. ROGER SECRETAN

A Lausanne est subitement décédé M. Roger Secrétan, ancien professeur de droit. M. Secrétan était né à Lausanne le 14 janvier 1893, il y fit une partie de ses études, qu'il poursuivit à l'Université de Bâle. Il obtint en 1917 sa licence et son doctorat en droit.

Il a été attaché extraordinaire à la Légation suisse à Rome en 1918, substitut par intérim du Procureur général du canton de Vaud en 1919 et avocat dès 1921.

Il a été greffier français au Tribunal fédéral, secrétaire du Tribunal fédéral, secrétaire du Tribunal arbitral mixte franco-allemand à Paris en 1923 et en 1924 et de nouveau secrétaire français au Tribunal fédéral, secrétaire général du Tribunal arbitral mixte turco-grec à Constantinople en 1925, secrétaire d'institut de droit international à Vienne en 1924 et de La Haye en 1925. Il a été depuis 1934 membre associé de l'Institut international de droit public et, plus récemment, il avait fonctionné comme arbitre dans le conflit du San Jacques d'Alexandrette. Il avait débuté à la Faculté de l'Université de Lausanne en 1928 comme professeur extraordinaire de droit civique français et de droit administratif général. En 1932 et 1934, il a été doyen de la faculté de droit, puis il a été nommé professeur de droit des obligations et de droit commercial et professeur ordinaire dès octobre 1936. Il a donc été ainsi au service de l'Université pendant 35 ans et il a laissé des traces profondes sur des volées d'étudiants.

Il est l'auteur de nombreuses publications concernant surtout le droit dans des journaux suisses et des revues spécialisées étrangères. Il est colonel depuis le 31 décembre 1939. Il était professeur honoraire de l'Université de Lausanne depuis 1961.

CANTON DE ZURICH

LA JOURNEE DE L'EUROPE A ZURICH

Le nouveau président de la ville de Zurich, M. Sigmund Widmer, a prononcé son premier discours officiel lors de la Journée de l'Europe organisée à Zurich par la section locale de l'Union européenne.

M. Widmer a parlé de l'édification du fédéralisme européen et a analysé la situation politique du vieux continent. Il a remarqué que les conflits mondiaux se trouvaient maintenant hors d'Europe et que les grandes

puissances semblaient se désintéresser de notre continent. Cependant, on assiste à une stagnation de l'idée européenne et même à une renaissance des nationalismes.

Paradoxalement, alors que l'édification de l'Europe paraît stoppée, de nombreux Suisses se demandent si notre pays ne devrait pas adhérer aux Nations Unies. Mais, pour M. Widmer, une participation plus grande de la Suisse aux conventions européennes et une présence plus active du pays sur le plan international sont plus importantes qu'un débat académique sur une adhésion à l'O.N.U.

Le nouveau président de la ville de Zurich a d'autre part prononcé une conférence à la grande salle de la Bourse, sur le thème: « L'unité européenne, hier et aujourd'hui ». Il a rappelé ces mots de M. Wahlen: « Nous devons être Européens pour pouvoir rester Suisses. »

EXPOSITION INDUSTRIELLE SUISSE MOSCOU 1966

L'Office suisse d'expansion commerciale communique:

Du 28 mai au 18 juin de cette année a lieu à Moscou la première Exposition industrielle suisse. L'initiative de cette présentation de notre production en U.R.S.S. est partie des milieux de l'industrie privée. Plus particulièrement, des constructeurs de machines-outils et d'autres biens d'investissement se sont efforcés, au cours des organisations d'importations étatisées et des spécialistes en Union Soviétique.

Le résultat positif d'une enquête que l'Office suisse d'expansion commerciale, en accord avec la Société suisse des constructeurs de machines, a menée en automne 1965 dans les milieux de l'exportation suisse, a engagé l'O.S.E.C. à prendre contact avec la Chambre de commerce allunion à Moscou pour arrêter le moment où une action collective de propagande pourrait avoir lieu. Sur la base du résultat de l'enquête et des négociations préliminaires publiques à la division du commerce, le Département fédéral de l'économie publique a chargé l'O.S.E.C. de coordonner les efforts de l'économie privée et d'organiser à Moscou une exposition officielle de l'industrie suisse. Cette action est financée entièrement par les maisons qui y participent individuellement à titre d'exposants.

Les pourparlers qui ont eu lieu à Moscou, encore en 1965, entre une délégation de l'O.S.E.C. et la Chambre de commerce allunion ont abouti à la signature d'un contrat portant sur la location du pavillon 5 dans le parc d'expositions Sokolniki en vue d'une exposition de deux semaines qui a commencé fin mai. Environ 9.000 mètres carrés de surface de stands ont été répartis entre 120 maisons connues de notre industrie, appartenant principalement aux branches des machines-outils, du matériel électrique, des machines textiles et d'emballage, des instruments et appareils et de la chimie. Un nombre important de ces maisons saisiront l'occasion de leur présence à Moscou pour y organiser, à l'intention des visiteurs spécialisés dans leur branche,

des conférences ou présentations de films. Un des buts principaux que se propose la Chambre de commerce allunion est l'orientation des organisations d'importation, des instituts de recherche technique et des entreprises industrielles sur la production suisse telle qu'elle est documentée à l'exposition.

En organisant une première exposition industrielle à Moscou, notre pays suit l'exemple de la République Fédérale Allemande, de la Grande-Bretagne, des U.S.A., de la France, du Japon et d'autres Etats qui, au cours des années dernières déjà, ont réalisé des manifestations analogues en U.R.S.S. Il s'agit de démontrer dans ce pays aussi que les réalisations de notre industrie peuvent concurrencer celles de nos voisins et de renseigner en outre d'une manière générale les milieux économiques et la population de Moscou sur la Suisse et sa production. Dans ce but, l'O.S.E.C. entretiendra un service de renseignements auprès duquel les intéressés pourront se procurer des prospectus et dépliants spécialement édités à l'occasion de l'exposition de même que des numéros spéciaux, en langue russe, de nos revues d'exportation. Avec l'appui de l'Ambassade de Suisse et de la Chambre de commerce allunion, on a prévu une série de manifestations et réceptions officielles qui contribueront à intensifier les contacts économiques entre les deux pays.

Les Maisons suisses exposantes ont délégué à Moscou un nombre considérable de leurs chefs de vente et autres personnes responsables. Il est en tout cas certain que l'exposition permettra des contacts précieux et une vision approfondie des conditions économiques en Union Soviétique.

ALLIANCE DE SOCIÉTÉS FÉMININES SUISSES

L'alliance de sociétés féminines suisses a tenu sa 65^e assemblée de déléguées à Baden, sous la présidence de M. D. Boelsterli-Ambuehl, qui a souhaité la bienvenue aux nombreuses participantes.

Le problème de la construction de logements constituait l'objet principal des délibérations. La construction et l'économie se confondent toujours plus, les deux tiers de tous les investissements étant constitués par des investissements d'ouvrages. Les mesures prises par le Conseil fédéral contre la surchauffe tentent de rétablir l'équilibre entre le capital et la productivité. Dans le secteur de la construction, l'industrialisation, la rationalisation et l'automatisation sont encore trop peu poussées. La campagne entamée par la Confédération pour l'encouragement à la construction de logements montre les efforts du gouvernement pour résoudre les problèmes posés.

Mme B. Billeter, architecte à Neuchâtel, a remarqué qu'une partie de la population travailleuse de la Suisse ne peut pas trouver à se loger, sans tomber dans des embarras financiers causés par les loyers élevés. La production dans la construction doit être coordonnée de telle façon qu'on parvienne enfin à une différence de prix entre le travail de masse et le travail de manufacture. L'objectif qu'il faut atteindre

est la construction de 50.000 appartements par année à loyers modestes.

Au cours d'une discussion autour d'une « table ronde », présidée par Mlle Erika Rikli, de Zurich, et à laquelle participaient aux côtés d'architectes et de femmes architectes, également l'administrateur du centre d'études pour la rationalisation, du bâtiment, M. Heinz Joss, de Zurich, et M. Fritz Berger, délégué à la construction de logements à Berne, il a été clairement établi qu'aujourd'hui le cinquième du revenu ne suffit plus pour payer le loyer. C'est ainsi qu'un couple de jeunes mariés à revenu modeste, qui loue un nouvel appartement, doit se mettre à deux pour faire face au loyer.

ASSEMBLEE GENERALE DE SWISSAIR

L'Assemblée générale ordinaire de Swissair, Société anonyme suisse pour la navigation aérienne, s'est tenue à Zurich en présence de 874 actionnaires représentant un total de 296.943 voix. L'Assemblée entendit d'abord un exposé du délégué du Conseil d'administration et président de la Direction, M. Walter Berchtold, de Zurich, et du président du Conseil d'administration, M. J. F. Gugelmann, Langenthal.

L'Assemblée a approuvé toutes les propositions : le rapport annuel et les comptes de l'exercice 1965, la décharge à donner aux organes de l'administration pour leur gestion, l'affectation du bénéfice net, l'augmentation du capital social de 140 millions de francs à 175 millions de francs, par l'émission, à leur valeur nominale, de 100.000 nouvelles actions nominatives de 350 francs chacune, donnant droit à l'attribution d'un dividende à partir du 1^{er} juillet 1966. Toutes les propositions ont été approuvées chaque fois par toutes les voix sauf neuf d'un actionnaire opposant. Il a été décidé de verser 2 millions de francs au fonds de réserve statutaire et 5 millions à la caisse d'assurance du personnel de Swissair. De plus, 11,2 millions de francs seront utilisés pour le versement d'un dividende de 6 % en plus d'un bonus de 7 francs par action. Toutes les autres propositions concernant des amendements aux statuts ont été acceptées à la majorité qualifiée. Enfin, il a été procédé à une réélection au sein du Conseil d'administration.

Il ressort de l'exposé du président M. J. F. Gugelmann que M. Ernest Schmidheiny, de Teligny, président du Conseil d'administration démissionnaire, reste membre du Comité et du Conseil d'administration. Le président a brossé un tableau rétrospectif des diverses étapes du redressement financier depuis 1945 et des progrès techniques qui ont été réalisés, ainsi que du résultat réjouissant du dernier exercice. Il a souligné cependant qu'il fallait compter sur des charges pour l'année courante du fait qu'à partir du 1^{er} avril 1966 une nouvelle baisse de tarif est intervenue sur les lignes de l'Atlantique-Nord et que du fait du retard apporté à la livraison des nouveaux DC-9, il faut s'attendre à un changement de l'horaire des vols et à une perte consécutive des recettes.

Puis M. Berchtold, président de la Direction, a présenté un rapport détaillé sur les résultats réjouissants

d'exploitation et sur la rentabilité des différentes lignes exploitées par Swissair. Il ressort une comparaison faite entre les deux plus importantes régions de trafic — Europe et Atlantique-Nord — que les lignes à longue distance de l'Atlantique-Nord enregistrent 39 % de la production totale et le réseau européen 27 %. En ce qui concerne les recettes du trafic, c'est le contraire qui se produit. L'Europe est en tête avec 39 % du total des recettes.

INSTITUT SUISSE POUR L'ETUDE DE L'ART

L'Institut suisse pour l'étude de l'art a tenu à Zurich sa 15^e assemblée générale, sous la présidence de M. Albert Knoepfli, vice-président. De nombreuses personnalités avaient été invitées, parmi lesquelles M. René Berger, directeur du Musée cantonal des Beaux-Arts, à Lausanne.

M. Adolf Reinle a été élu nouveau président de l'Institut. Dans son allocution d'entrée en fonctions, M. Reinle, qui est l'auteur, entre autres, d'une monographie sur les monuments historiques du canton de Lucerne, a insisté sur la nécessité d'une collaboration efficace entre tous les milieux artistiques.

Après liquidation des affaires statutaires, M. Adolf Max Vogt, professeur à l'E.P.F., fit une conférence sur le « Symbolisme solaire dans l'architecture du château de Versailles et dans l'architecture révolutionnaire ».

UN DEBAT SUR LE DROIT DE VOTE POUR LES FEMMES AU GRAND CONSEIL ZURICOIS

Dans sa séance, le grand Conseil zuricois a longuement examiné le problème de l'introduction du droit de vote pour les femmes.

Le gouvernement avait déposé, le 6 janvier dernier, une proposition tendant à modifier l'article 16 de la constitution cantonale de la façon suivante : « Ont le droit de vote et sont éligibles aux fonctions publiques les citoyens et citoyennes suisses qui ont atteint leur 20^e année. »

Le président de la commission s'est déclaré favorable à une telle modification de l'article 16. Parmi les motifs invoqués, il a notamment souligné que la position de la femme s'était modifiée du fait du développement économique. Un membre du P.A.B. a pris la parole au nom de la minorité de la commission. L'orateur a notamment souligné que la situation de la femme suisse pouvait supporter la comparaison avec l'étranger. Dans plusieurs domaines, cette situation est même sensiblement plus favorable pour la femme suisse.

Lorsque le débat a été interrompu, 19 députés étaient encore inscrits comme orateurs. Il ressort des discussions que si une majorité P.A.B. est hostile à la révision de l'article 16, les autres partis, dans leur ensemble, sont favorables à l'introduction du suffrage féminin. Les socialistes se sont même prononcés dans ce sens à l'unanimité.

Suite de la discussion lors d'une prochaine séance.